

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25 avril 2008

**Présents :** Mmes Mireille GLORIA, Victoire BRAISAZ

Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Joël BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Christian FAVRE-LAMARINE, Léon GROSSET JANIN, Franck PICHOL THIEVEND, Jean Pierre SPECIA, Alain VIARD

**Excusés et représentés :** Monsieur Lionel BOCHET donne pouvoir à Christian Favre-Lamarine ;

Sylvie Cagnard donne pouvoir à Guy Braisaz ; Evelyne Provinsial donne pouvoir à Léon Grosset-Janin

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alain VIARD

*Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 MARS 2008.*

## LE CONSEIL,

### **COFORET**

Messieurs Jean Louis Chenal et Stéphane Guiguet-Dode présentent au Conseil la méthode de travail de la Coopérative Forestière, ainsi que la démarche qui a été entreprise sur le territoire auprès des propriétaires forestiers. Suite à différentes rencontres avec les propriétaires de la forêt du Revers à Belleville et évaluation des besoins, il a été décidé d'effectuer du débardage par câble.

Les arbres ont été marqués à l'automne dernier et l'abattage, écorçage et transport à port de route s'effectuera en juin, juillet et août prochain.

Les accès et terrains seront remis en état après travaux et les tâches de régénération assurées. Les frais engagés seront prélevés directement sur les prix de vente du bois d'énergie et du bois de charpente.

La vente des bois au prix nets sur pied est assurée par Coforet. Les bois de charpente seront vendus entre 25 et 40 € le m<sup>3</sup>, le bois de palette sera vendu entre 8 et 15 €/m<sup>3</sup> selon que le bois sera ou non en port de route.

La commune étant propriétaire de forêt non soumise au régime forestier et étant concernée par une partie du programme (coupe de jardinage 211.5 m<sup>3</sup>) participera financièrement aux frais d'empierrage de la voie d'évacuation qui s'élèveront à environ 5500 € ht.

Une aide financière sera sollicitée auprès du Conseil Général et de la DDAF. Le montant de la subvention pourrait s'élever à hauteur de 80% des frais engagés.

Monsieur Alain Viard, adjoint au Maire, assurera le lien entre Coforet et la Commune.

### **ARLYSÈRE**

Laure Létinois est venue présenter les différentes actions d'Arlysère afin d'éclairer les nouveaux élus sur son champ d'action.

Après passage aux voix, le Conseil, à l'unanimité confirme son accord afin de conserver son adhésion au Syndicat.

Nomme ses délégués à ARLYSÈRE et ARLYSÈRE SIVU SCOT: Mme Mireille GLORIA - Mrs. Patrick CUVEX-COMBAZ et Alain VIARD.

Suppléants : Mrs. Léon GROSSET-JANIN - Guy BRAISAZ et Xavier DESMARETS

### **DETERMINATION du NOMBRE d'ADJOINTS**

Conformément aux dispositions de l'article 1-122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose d'augmenter le nombre d'adjoints en place et passe au vote

14 voix pour la mise en place d'un quatrième adjoint

1 vote blanc

Conformément au vote majoritaire il sera procédé à la mise en place d'un quatrième adjoint

### **ELECTION du QUATRIÈME ADJOINT**

Madame le Maire sollicite les candidatures au poste de 4<sup>ième</sup> ADJOINT (*Xavier Desmaretts est désigné assesseur*).

Monsieur LEON GROSSET-JANIN est postulant

Aucune autre candidature n'étant déclarée, il est procédé au vote à bulletin secret :

1 bulletin blanc

14 bulletins pour Monsieur Léon GROSSET-JANIN

***Monsieur LEON GROSSET-JANIN est proclamé QUATRIÈME ADJOINT***

### **INDEMNITÉS de FONCTION**

Conformément à la circulaire du 27 mars 2008, le Conseil Fixe, à l'unanimité des membres présents et représentés, les indemnités mensuelles selon la valeur de l'indice au 1<sup>er</sup> mars 2008 soit,

pour le Maire 31% de l'indice 1015 et pour chacun des quatre adjoints 8.25% de l'indice 1015

## **PARTICIPATION AUX ORGANISMES EXTERIEURS**

**Sont désignés délégués à :**

**L'Office du tourisme des Saisies :** Xavier Desmarests et Franck Pichol-Thievend

**Gida et SICA :** Victoire BRAISAZ et Joël BRAISAZ

**Maison du Beaufortain :** Mireille GIORIA et Xavier Desmarests

**Association Beaufortaine du Bois :** Franck Pichol-Thievend

**AAB :** Mireille GIORIA

## **INDEMNITE DU PERCEPTEUR**

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes, le Conseil Municipal accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies par l'article 4 de l'arrêté précité.

Il sera également accordé au percepteur une indemnité de confection de documents budgétaires à hauteur de 45.73 €

## **COMPTES DE TRESORERIE**

\* Le Conseil autorise le Maire, en fonction des liquidités disponibles, à procéder à des placements sous forme de compte à termes, selon des investissements financiers à taux nominal, fixés suivant la durée de l'engagement.

L'autorise à interrompre ces placements si la nécessité de trésorerie le justifie

\* Charge Madame le Maire de faire procéder à la poursuite des impayés par voie de commandement

## **CONVENTION d'OCCUPATION de TERRAIN**

Le Conseil autorise la signature de la convention d'autorisation d'occupation de terrain avec Madame Chamiot-Poncet Chantal, pour la mise à disposition d'un terrain au lieu dit « Le Barrage » parcelle 491 de la section B, destiné au stockage de matériaux nécessaire pour les travaux de voirie.

La remise en état du terrain et la revégétalisation seront effectués dès que les matériaux auront été déplacés.

## **COPELSA**

Dans le cadre de l'aide apportée aux agriculteurs, la commune prend en charge les prophylaxies des bovins et les contrôles sanitaires des étables effectués par la Coopérative des Eleveurs Savoyards ainsi que les prophylaxies effectuées par les vétérinaires locaux.

Le Conseil, prend connaissance des différents financements effectués pour le soutien à l'activité agricole (Comice, Cuma...) qui s'élèvent, pour l'année 2007 à 15 332 € accepte le principe de reconduction des actions.

## **CONCEPTION ESPACE LOISIRS**

Le comité de suivi du projet présente ce concept innovant, la méthode et l'état d'avancement du projet.

Une consultation est actuellement réalisée auprès de la population, qui détient des renseignements susceptibles d'être exploités et mis en valeur, pour un parcours à la fois instructif et ludique, qui amènerait une nouvelle clientèle.

Il est proposé que Raphaël Barnasson, employé de l'office du tourisme, soit chargé d'assurer le lien et le suivi du dossier. La part du temps passé à cette tâche sera prise en charge par la collectivité.

Ce projet étant d'une réelle importance pour la diversification de l'offre touristique, il est proposé que le cabinet Orangenoir qui a été retenu pour mener à bien ce projet, vienne présenter la démarche lors du prochain Conseil.

## **REHABILITATION ECOMUSEE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'état d'avancement du dossier.

1° L'Etude Muséographique a été réalisée par « L'atelier des Charrons » qui est également chargé de la maîtrise d'œuvre pour l'exécution du projet de modernisation de l'écomusée.

Les tâches ayant trait à la muséographie ont toutes été attribuées aux entreprises spécialisées dans les domaines d'intervention concernés : aménagement, photo, vidéo, textes.....

2° La maîtrise d'œuvre des travaux d'architecture ont été confié au Cabinet « Rocamboles ». L'appel d'offre a révélé des propositions d'entreprises qui, en moyenne, dépassent de plus de 30% l'estimation du maître d'œuvre.

Le Conseil décide que le marché est infructueux. Il sera procédé à une nouvelle consultation, afin d'améliorer l'offre économique.

Les travaux étant différés, le musée sera ouvert cet été. Madame Monique Pichol assurera l'ouverture à partir du 23 juin, sur les mêmes bases horaires que l'été 2007, elle assurera une animation qui sera mise en place les jours de marché.

Elle sera rémunérée au tarif horaire du SMIC plus 10% sur la base de 35 heures par semaine.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Un poste de saisonnier est proposé pour la période du 15 mai au 30 octobre 2008.

Un poste d'agent technique est proposé pour la période du 15 mai 2008 au 30 juin 2009, en renfort pendant la période des congés annuels et à partir de septembre 2008, en remplacement de Mr. Sylvain Braisaz qui s'absente pour un congé formation

Le Conseil accepte de verser :

- au personnel ayant assuré les élections, les indemnités fixées selon la réglementation en vigueur
- au brigadier chef, Jérôme Baillet les frais de déménagement s'élevant à hauteur de 665.91 €.

Après explications de Madame le Maire, le Conseil accepte le principe de création d'un poste de responsable des services. La création et publication du poste, sera effectuée auprès du Centre de Gestion. Le recrutement suivra.

## **AGRICULTURE**

La commission propose

1- d'attribuer à Christophe Guiguet-Dode le pâturage sis aux « Granges » Toutefois une surface de 800 m<sup>2</sup>, située autour du bâtiment, sera déduite de la surface du pâturage, en vue de la mise en vente, par le CCAS, propriétaire du dit bâtiment.

Une convention pluriannuelle sera souscrite sur la base de 1 ha 760 pour une durée de 6 ans. Le prix de location est fixé selon l'indice de fermage de référence, fixé par arrêté préfectoral et révisable chaque année selon cet indice.

2- de laisser à disposition de l'exploitant actuel, Monsieur Frédéric Braisaz, l'Alpage de Douce, acquis en 2006 par la commune. Dès cet automne, cet alpage, de 114 ha 67 a 07ca, sera mis en adjudication.

3- de rappeler que la sous location, bien qu'ayant été exceptionnellement autorisée et de façon provisoire, est strictement interdite.

Le Conseil approuve le travail de la commission.

## **PROGRAMME LOCAL de l'HABITAT**

Le Conseil est informé d'une modification à apporter à la délibération n° 23 du 25 octobre dernier. En effet, il est nécessaire de préciser que le programme auquel la commune est rattachée est celui fixé pour la Communauté de Communes du Beaufortain, qui s'engage à construire 72 logements sociaux. L'objectif à atteindre par la commune d'Hauteluce reste inchangé, soit 13 logements pour un programme d'action de 6 ans.

## **TRAVAUX**

### **\*\* Contournement**

Une première réunion de chantier a eu lieu sur le terrain. Les membres de la commission travaux, la Direction Départementale de l'Équipement et les entreprises ont fait le point sur le calendrier d'intervention.

Les jaugeages des sources alimentant Messieurs Combaz et Wenes ont été effectués par le fontainier assisté du Brigadier Chef, afin de pouvoir assurer aux propriétaires le maintien du débit d'eau après travaux.

### **\*\* Enrobés**

Un nouveau marché à bons de commandes, pour les travaux d'entretien et de petit équipement d'enrobés est lancé.

Une tournée sera organisée pour recenser les priorités en matière de voirie

### **\*\* Aménagement espaces de plein air**

Décide de lancer une consultation pour l'installation d'une table d'orientation au Col du Joly et de mettre en place, pour la saison d'été, un équipement de toilettes publiques

### **\*\* Le Planay**

La maîtrise d'œuvre de la deuxième tranche de travaux a été confiée à la DDE. Le dossier de consultation des entreprises est en cours. Les travaux devraient intervenir début septembre.

### **\*\* VC n°1**

La tranche de travaux traversant le hameau des Prés est programmée. Afin de ne pas gêner les transports scolaires, le chantier devrait démarrer début juillet pour une durée de deux mois.

La voirie sera détournée en direction du Revers. Seuls les riverains pourront circuler sur la portion de VC n°1 concernée.

### **\*\* SCHEMA DIRECTEUR de l'EAU POTABLE**

Une analyse des offres proposées par les cabinets d'études lors de la consultation a eu lieu. Le Cabinet EDACERE a été retenu afin de mener à bien cette étude, pour un montant de 42 000 € ht.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la DDAF. Une demande de subvention sera adressée à l'Agence de l'eau

Cette étude sera menée sur le territoire pendant une durée d'un an environ.

### **\*\* CIMETIERE**

Une consultation est lancée pour la construction d'une nouvelle tranche de 10 caveaux. Compte tenu des nombreuses demandes, il serait souhaitable que ce programme soit réalisé avant la fin de l'année

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **° Récollement des archives communales**

Madame le Maire fait un rappel des obligations légales et règlementaires en matière d'archives communales. Conformément à l'instruction du ministère de la Culture, l'inventaire sera actualisé et adressé au service compétent.

### **° Fédération des Maires**

La fédération des Maires met en place une formation à destination des élus, le 23 mai à Albertville « fonctionnement d'un Conseil Municipal »

### **° Trésorerie**

Le trésorier propose une formation à l'intention des élus le 6 mai à Beaufort « finances publiques »

### **° Servitude de cour**

Monsieur Gilbert Pichol sollicite la commune pour la création d'une servitude de cour commune en limite de sa propriété et du domaine communal, en vue d'agrandissement de son atelier.

Le Conseil accepte la servitude de cour, sans toutefois préjuger de l'acceptation d'un éventuel permis de construire qui sera instruit selon les règles d'urbanisme en vigueur

### **° Droit de Prémption Urbain**

Le Conseil décide de ne pas préempter sur la vente d'un chalet situé en section C, parcelle 2139 au lieu dit « Le Praz »

### **° Urbanisme**

Le Conseil est informé d'un litige entre les copropriétaires du Byblos et la SCI la Villaraïne, ayant abouti suite à une longue procédure, à une obligation de démontage de la salle n° 2 du cinéma, non-conforme au permis de construire. Madame le Maire a rencontré en son temps, sans résultats les protagonistes de cette affaire. Mr. Chrétien sollicite la collectivité afin de prendre en charge le déficit induit par la démolition de cette seconde salle. Madame le Maire rappelle que le terrain d'assiette du cinéma lui a été cédé gratuitement par le SIVOM en 1984. La collectivité a donc déjà contribué à la création de cette activité.

### **° Confluence**

Madame le Maire invite les membres de l'assemblée de participer aux commissions de la Communauté de Communes du Beaufortain qui sont ouvertes aux élus non membres ainsi qu'à des personnes ressources.

La prochaine réunion de Confluences aura lieu le 30 avril à 20 heures

### **° Secours**

Le Conseil Prend connaissance d'un appareil technologique indispensable dans les lieux publics les plus fréquentés. Il s'agit d'un défibrillateur dont le coût est de 1 495€ ht. Une réflexion aura lieu sur les lieux d'implantation possibles, les utilisateurs à habiliter...

### **° Suppression de postes d'enseignants dans l'éducation Nationale**

Vote une motion afin que l'Etat mesure toute l'importance d'une décision de suppression massive de postes d'enseignants auxquels le Conseil Municipal d'Hauteluce n'est pas favorable.

### **° Communication Mairie**

Les élus souhaitent mettre en place une « feuille d'info » afin de communiquer chaque mois auprès de la population. Une proposition est soumise par le secrétariat. Elle est acceptée après quelques modifications. Elle sera distribuée en nombre par la poste.

### **° AAB**

Une rencontre a eu lieu à la salle Polyvalente avec la coordonatrice jeunesse du canton à laquelle ne participait qu'une seule jeune d'Hauteluce.

Une présentation est programmée le 15 mai à 20 heures 30 à la Salle Polyvalente, afin de faire le bilan du contrat enfance, en vue du renouvellement de ce contrat. Il serait intéressant que les personnes concernées (parents et enfants) participent à ce rendez-vous.

### **° 2<sup>ème</sup> jeux nationaux d'hiver**

Une rencontre est programmée à la mairie de Beaufort en vue de l'organisation des deuxième jeux nationaux d'hiver du sport d'entreprise prévus les 21 et 25 janvier 2009. Madame le Maire participera

### **° PEP**

La demande de subvention pour les pupilles de l'enseignement public arrive tardivement, le dossier des subventions ayant déjà été traité lors des votes des budgets.

### **° COMMISSIONS COMMUNALES**

Décide d'ouvrir certaines commissions communales au public. Il s'agit des commissions Agriculture, Tourisme/animation. Les inscriptions devront se faire en mairie avant le 15 juin 2008, elles seront limitées à 5 personnes extérieures au Conseil, par commission.

**DATE du PROCHAIN CONSEIL** Le 30 mai à 20 heures